Envoyé en préfecture le 31/07/2024
Reçu en préfecture le 31/07/2024
Publié le 31/07/2024
ID : 056-215601691-20240729-202429JUIL22-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2024

COMMUNE DE PLOUHINEC

Morbihan

Date de convocation
23 juillet 2024

Date de publication
31 juillet 2024

Nombre de conseillers
en exercices 29
présents 16
votants 23

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la grande salle de l'espace Jean-Pierre Calloc'h, en séance publique, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT.

Présents :, M. Stéphane SANCHEZ, Mme Alexandra HEMONIC, M. Philippe LE GUYADER, Mme Julie LE LEUCH, M. Pierre STEPHANT, MM. Régis JAFFRE, Thomas FILLON et Michel GUILLEVIC, Mme Nolwen LE TRIBROCHE, M. Jean-Marc CHABROL, Mme Maud COCHARD, MM Benoit CROQ, et Guillaume KERVINGANT, Mmes Véronique LE SERREC, Stéphanie LE SQUER et Anne-Christelle MILES.

Absents :
Mesdames Sophie LE CHAT, Marina GERARD, Audrey PESSEL, Emmanuelle JEHANNO, Sidonie BOUSSEMART, Marie-Christine LE QUER, Armande LEANNEC, Catherine CORVEC et Sabine LE BARON, Messieurs Jean-Philippe CHAVANE DE DALMASSY, Eddy LE CLANCHE, Franz FUCHS et Ludovic LE GOFF.

Procuration :
Madame Sophie LE CHAT donne pouvoir à Monsieur Stéphane SANCHEZ
Madame Marina GERARD donne pouvoir à Monsieur Philippe LE GUYADER
Madame Audrey PESSEL donne pouvoir à Monsieur Pierre STEPHANT
Madame Emmanuelle JEHANNO donne pouvoir à Madame Alexandra HEMONIC
Madame Sabine LE BARON donne pouvoir à Madame Stéphanie LE SQUER
M. Jean-Philippe CHAVANE DE DALMASSY donne pouvoir à Madame Julie LE LEUCH
Monsieur Eddy LE CLANCHE donne pouvoir à Monsieur Régis JAFFRE

Secrétaire de séance :
Mme Julie LE LEUCH

2024-29juil - 2.2 - Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur : Pierre STEPHANT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L153-31 et suivants ;

VU la délibération du conseil municipal approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme en date du 24 juillet 2018 ;

VU la délibération du conseil municipal approuvant la modification simplifiée n°1 du PLU en date du 27 février 2020 ;

VU la délibération du conseil municipal approuvant la modification simplifiée n°2 du PLU en date du 26 septembre 2023 ;

VU la délibération du conseil municipal approuvant la modification simplifiée n°3 du PLU en date du 26 février 2024 ;

VU la délibération du conseil municipal prescrivant la révision allégée n°1 du PLU et fixant les modalités de concertation, en date du 26 septembre 2023 ;

VU la délibération du conseil municipal arrêtant le projet de révision allégée n°1 du PLU et tirant le bilan de la concertation, en date du 04 décembre 2023 ;

VU l'avis de l'autorité environnementale sur le projet de révision allégée n°1 du PLU en date du 13 mars 2024 et considérant qu'elle n'a aucune observation à formuler ;

VU les avis des personnes publiques associées formulés lors de l'examen conjoint qui s'est tenu le 22 janvier 2024 et consignés dans le compte-rendu joint au dossier d'enquête publique ;

VU l'avis favorable du commissaire enquêteur du 04 juillet 2024, émis suite à l'enquête publique qui a eu lieu 13 mai au 12 juin 2024 ;

Considérant que, suite aux différentes consultations il n'y a pas lieu d'ajuster le projet de révision allégée n°1 et qu'il est donc prêt à être approuvé ;

Après en avoir délibéré et voté, à la majorité (21 voix Pour et 2 Abstentions), l'assemblée délibérante :

- **APPROUVE la révision allégée n°1 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;**
- **AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette décision ;**
- **PRECISE que la présente délibération sera notifiée à l'ensemble des personnes publiques associées et fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.**
- **MENTIONNE que cet affichage sera en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.**

Fait en mairie le 29 juillet 2024

Au registre suivent les signatures.

La Maire,

Sophie LE CHAT

MAIRIE DE PLOUHINEC 56 (Morbihan)

L'Adjoint Délégué

Stéphane SANCHEZ

La secrétaire de séance

Julie LE LEUCH

Envoyé en préfecture le 31/07/2024

Reçu en préfecture le 31/07/2024

Publié le 31/07/2024

ID : 056-215601691-20240729-202429JUIL22-DE